



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 12h
Ve : 14h - 18h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 03 mai 2021

Présents : BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, LACROIX Benoît, MAURICE Claude.

Monsieur Jean-Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à certaines modifications sur le budget 2020.

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires exposées à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE PUBLIER A THONON AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 06 avril 2021, le Conseil communautaire de Thonon Agglomération a exprimé son accord sur l'adhésion de la commune de Publier à l'EPCI par 40 voix favorables représentant 76.9% des 52 suffrages exprimés.

Le Président de Thonon Agglomération a souhaité que les élus municipaux soient saisis pour avis de cette question.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 abstentions et 3 voix pour émet un avis favorable.

CONVENTION DE PRET D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2021-02-04 du 8 février 2021 l'autorisant à acquérir la parcelle cadastrée 106 AD 107.

Le propriétaire opérerait pour une signature de convention de prêt.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la signature de la convention de prêt de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Les élections départementales et régionales auront lieu le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin.

Il est rappelé aux administrés que le brûlage des déchets verts est interdit sur la commune.

Prochain conseil municipal prévu le lundi 7 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD

